

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2026

RELATIF AU RENFORCEMENT DES JURIDICTIONS CRIMINELLES - (N° 2682)

Adopté

N° CL32

AMENDEMENT

présenté par
Mme Miller, rapporteure et Mme Bergantz, rapporteure

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 14, supprimer les mots :

« de la formation ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au signe et au mot :

« , ses »

les mots :

« et les ».

III. – En conséquence, compléter ledit alinéa par les mots :

« de la formation ».

IV. – En conséquence, à l’alinéa 38, supprimer les mots :

« de la formation ».

V. – En conséquence, au même alinéa, substituer au signe et au mot :

« , ses »

les mots :

« et les ».

VI. – En conséquence, compléter ledit alinéa par les mots :

« de la formation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.